

COMMUNE D'OSTRICOURT

Canton de Pont-à-Marcq



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie
Janvier 1995

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Mise en évidence des potentialités paysagères	7
Recommandations	9
Le chemin départemental 54	11
Les espaces publics du centre ville	13
- Place de la République/Place Albert Thomas	13
Les équipements et leurs abords	15
- L'église et le foyer municipal	15
- Le cimetière	17
- La zone de loisirs	18
Bibliographie	20

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

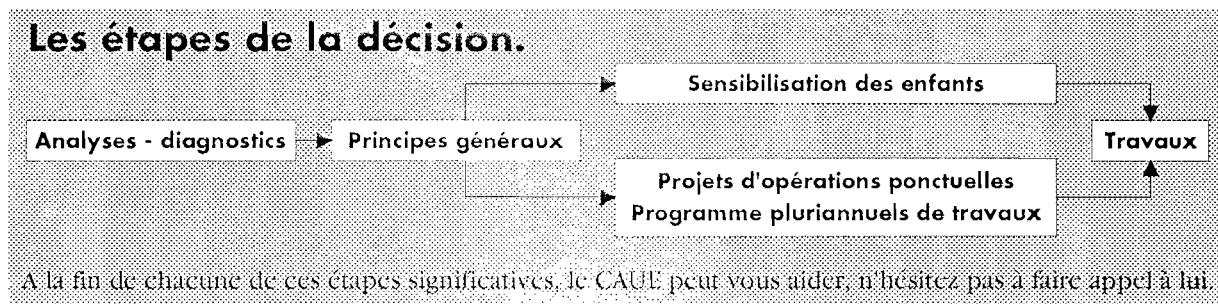
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et conclueront la phase d'étude.

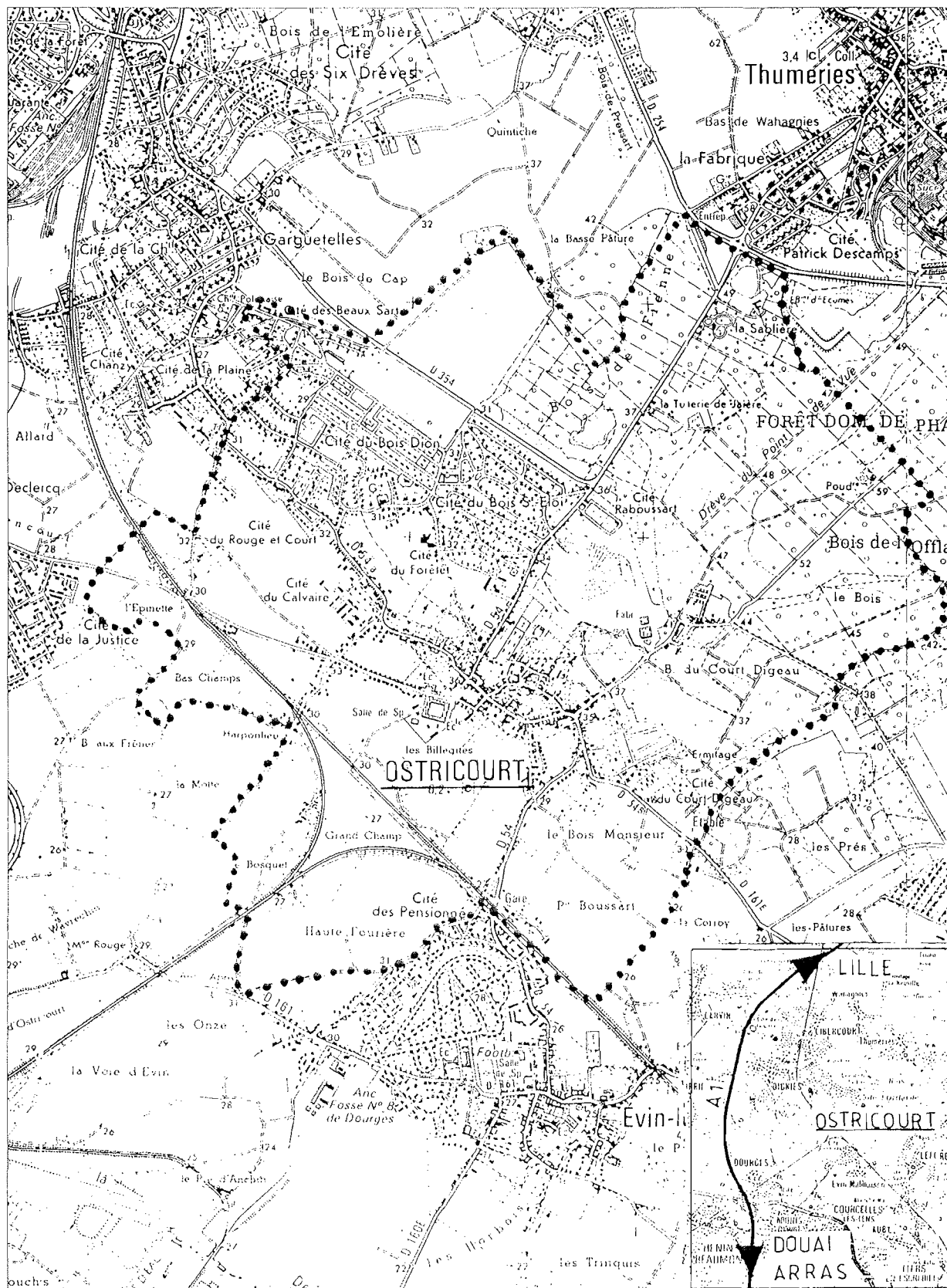
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Territoire communal



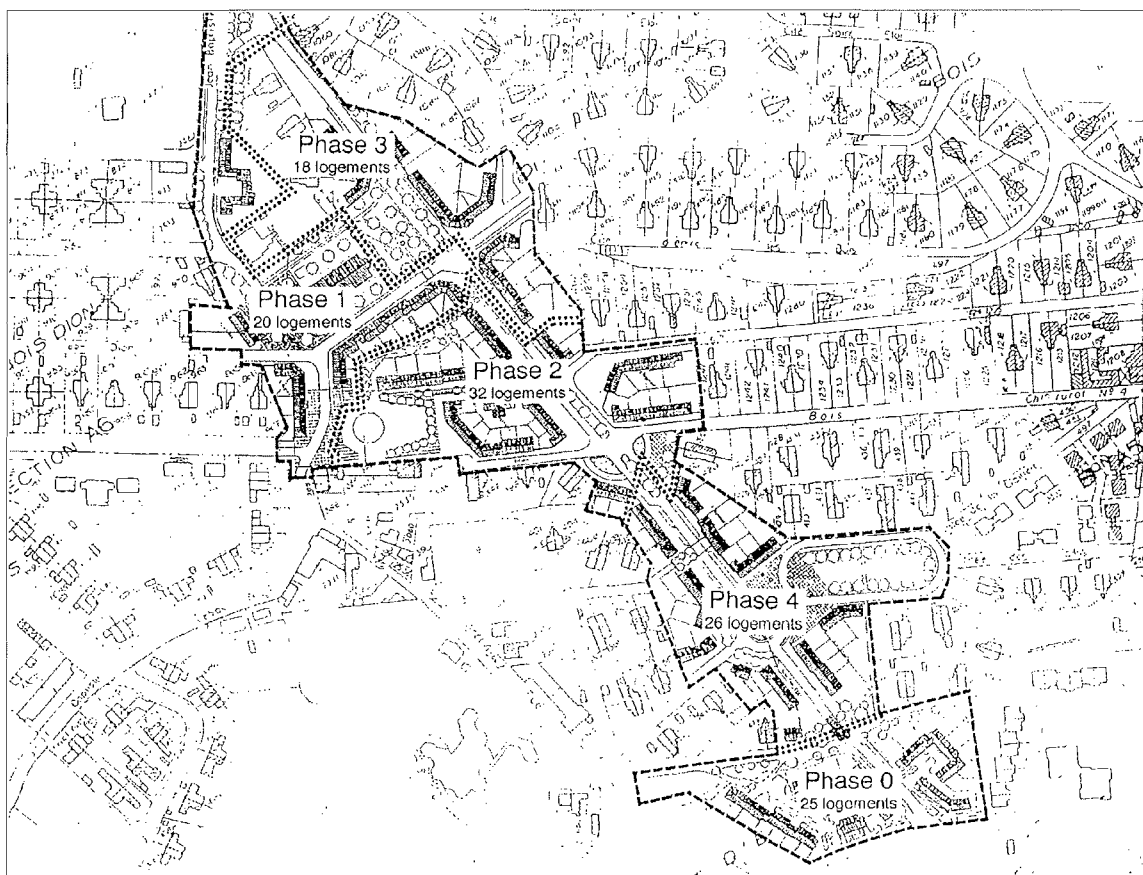
D'après carte I.G.N. 1/25000

Présentation

En arrivant de Lille par Libercourt, Ostricourt se dévoile par séquences : le terril, la forêt, les cités minières, le bourg sont des éléments juxtaposés qui ne s'interpénètrent pas ou pas encore.

Le terril et la forêt, à l'Est, par leur présence paysagère forte, forment le fond de scène d'Ostricourt. Commune de 6069 habitants en 1990, ceux-ci se répartissent entre les cités minières au Nord et le bourg au Sud.

En 1987, la municipalité sensible au problème de ses cités minières lance une consultation de concepteurs et de bureaux d'études pour leur aménagement. Ce travail de longue haleine mené par l'équipe C. Wojciechowsky/Paysages-Scop est encore en cours actuellement.



Création d'une pénétrante à travers les cités minières C. Wojciechowsky, architecte

Le programme ci-après, s'inscrit dans la continuité des projets déjà réalisés sur Ostricourt et souhaite que l'équipe qui se verra confier l'étude, ait une réflexion globale sur l'ensemble de la commune, avant toutes interventions sur les sites suivant : la D. 54, les espaces publics et les abords des bâtiments publics.

Les potentialités paysagères

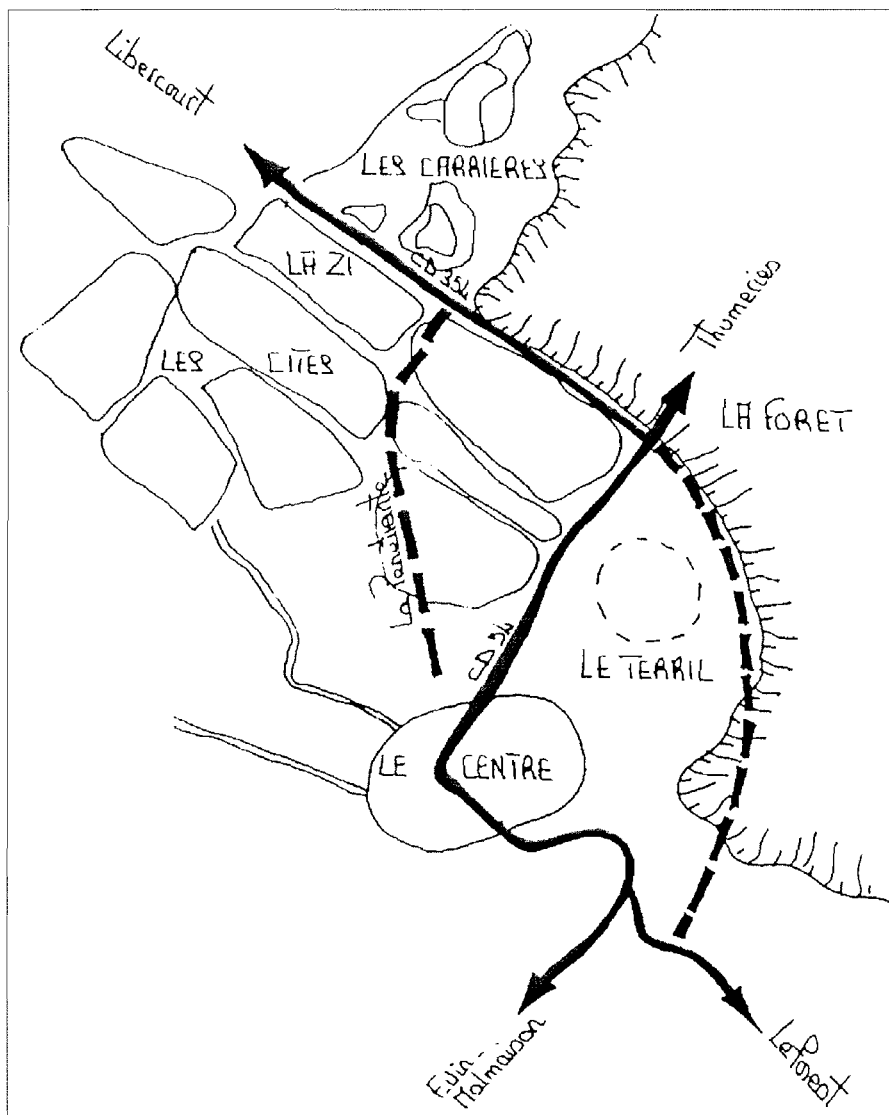
Ostricourt est située au contact de plusieurs entités paysagères.

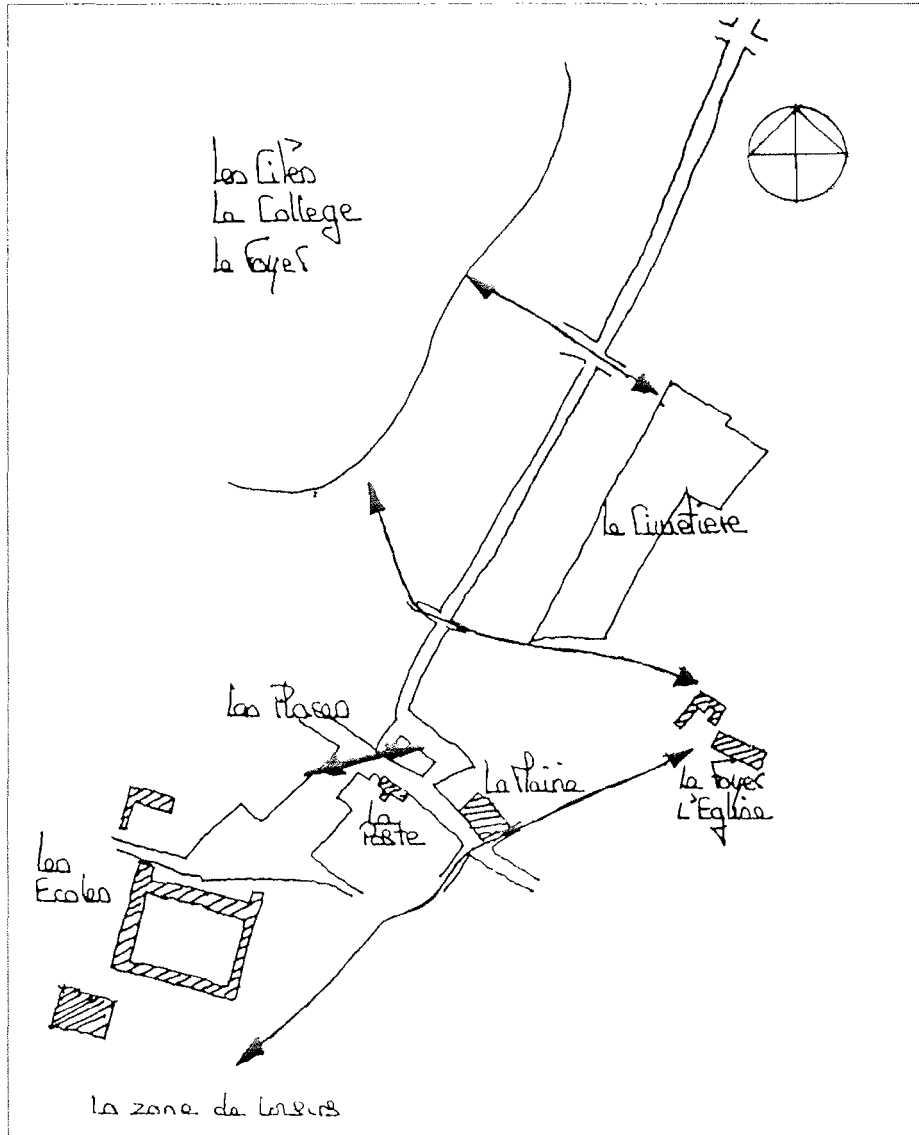
La première partie de ce document consistera à révéler les éléments (lieux, sites, systèmes...) où les qualités et les spécificités locales s'affichent déjà ou peuvent être révélées.

La deuxième partie consistera à établir sur ces bases, une synthèse avec les projets en cours (devenir des carrières de sable, prolongation du CD 54, création de la pénétrante) et les documents cadres (carte des paysages, S.D.A.U. métropole, P.O.S).

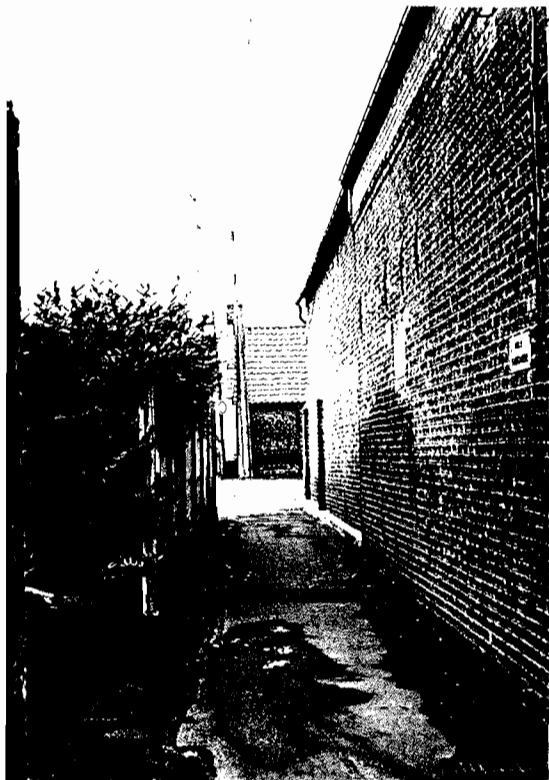
L'objectif à atteindre est la mise en valeur du territoire communal par des projets aux logiques non sectorielles.

Ce document sera la référence pour inscrire l'ensemble des actions d'aménagements ponctuels présentés ci-après.





Le C.D. 54 un lieu d'échange à renforcer



Chemins du centre ville



Recommandations

Un cahier de recommandations architecturales et paysagères sur le thème : les chemins piétons complétera le travail précédent.

Un certain nombre de chemins piétons existent au centre de la commune et au même titre que la requalification des chemins miniers dans les cités, ceux-ci peuvent participer activement à la vie du centre, en permettant des relations plus directes entre quartiers et équipements.

Ce cahier sera un inventaire des chemins existants sur la commune (classés par intérêt) et proposera des matériaux de sol, clôtures, éclairage, signaux et végétaux susceptibles d'être utilisés pour leur valorisation.

A la suite de cette étude, en vue de travaux, la Commune pourra demander une esquisse chiffrée sur un chemin d'intérêt prioritaire.

Le chemin départemental 54

Rue principale et commerciale d'Ostricourt, la départementale 54, borde les cités minières à l'Est et traverse le centre ville du Nord au Sud.

Elle constitue la principale liaison entre Libercourt/Thumeries et Leforest/Malmaison, son trafic est dense et la vitesse des véhicules élevée.



Vue de la départementale 54

Actuellement, des croisements de rues mal signalés, un espace voiture/piéton souvent mal défini (stationnement anarchique des véhicules sur les trottoirs) et une prolifération d'enseignes et de fils électriques, participent au manque de lisibilité de la voie et par ricochet à celle de la ville.

Différentes esquisses sur l'ensemble de la voie seront proposées en prenant en compte, les points suivants :

- l'accroche des bâtiments publics (voies d'accès, parvis...),
- l'accroche des espaces publics (volonté de les différencier par rapport à la voie),
- l'accroche des différents quartiers (en particulier les cités minières, par le biais de la pénétrante),
- les commerces, façades, enseignes, vitrines doivent renforcer le caractère commerçant de la rue,
- les modalités de stationnement,
- la relation voiture/piéton/cycliste.

Ceci permettra d'entreprendre progressivement des travaux en fonction d'une priorité et d'une cohérence globale.



Vue de la départementale 54

Les espaces publics

Pour la majorité goudronnés, les espaces publics d'Ostricourt font partie de la chaussée, et s'en distinguent difficilement.

Situés en limite de voie départementale, leurs aménagements seront en relation avec celle-ci, et seront prétexte à l'implantation du végétal dans la ville.

Place de la République/Place Albert Thomas.

Ces deux espaces, face à face, à la perpendiculaire du C.D. 54 et à proximité d'équipements : mairie, poste, école, doivent jouer le rôle de plaque tournante du centre ville.

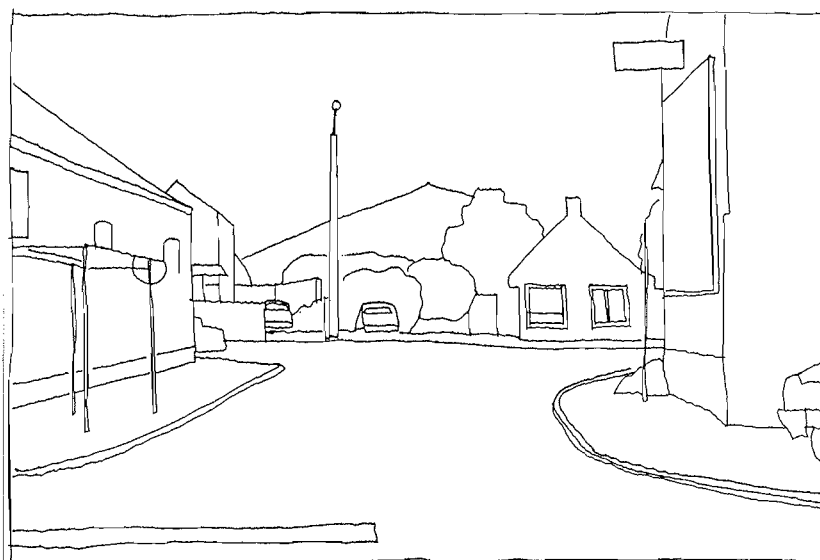
Par leurs enjeux, une recomposition urbaine radicale (destruction/construction) sera envisagée.

Différentes esquisses seront proposées au débat et mettront en évidence le parti choisi : deux places distinctes ou une seule.

Place de la République

Mi-voie, mi-place, mi-parking, c'est un espace où l'identité communale pourrait s'affirmer d'avantage. La présence de quelques commerces : un bar, une pharmacie et une laverie ne participent que faiblement à son animation.

L'esquisse prendra en compte, les façades extérieures susceptibles de structurer le lieu et le devenir de l'îlot "percé" entre place et départementale.



Vue sur le terril depuis la Place de la République

Place Albert Thomas

Séparée de la place de la République par le C.D. 54, cette place légèrement en pente, est bloquée au Sud, par le groupe scolaire Roger Salengro.

Plantée de quelques arbres, avec vues sur le terril, son rôle est très important pour la vie de la cité. Vaste parking six jours sur sept, elle accueille le marché le jeudi, véritable deuxième ville dans la ville. Son aménagement prendra en compte cette animation, avec les problèmes d'accessibilité et de stationnement (cycles, automobiles) que cela implique.



Place Albert Thomas



Les équipements et leurs abords

Maire, poste, église, écoles, cimetière et zone de loisirs (tennis, stade, complexe omnisports...) sont les principaux équipements du centre ville. Certains bâtiments aux façades défraîchies nécessiteraient un bon nettoyage, mais c'est par le traitement de leurs abords que leur mise en valeur serait la plus probante.

La mairie, la poste et le groupe scolaire Roger Salengro auront leurs abords traités, dans un esprit d'unité avec le C. D 54 et la place Albert Thomas. Les travaux déjà réalisés à proximité du "Cédi-Marché" et de la poste, ainsi que l'agrandissement de la mairie prévu pour 95 seront pris en compte.

L'église Saint Waast/le foyer municipal Raoul Papin

L'église Saint Waast et le foyer municipal Raoul Papin forment un ensemble sur îlot, constitué d'un avant (rue G. Delory) et d'un arrière (rue Gambetta).



Le parvis de l'église entre parking et square



Une clôture béton rue Gambetta, ferme l'espace à l'arrière de l'église.

Rue Gustave Delory, l'ancienne cour d'école, le parking, le parvis de l'église et le square avec le monument aux morts, forment des abords fragmentés qui mériteraient plus d'homogénéité et de générosité dans leur traitement.

Des schémas d'intentions, suivis d'une esquisse d'aménagement de l'îlot, prendront en compte les relations :

- îlot/centre ville
- église/foyer

Le cimetière

De forme allongée, parallèle à la départementale, le projet d'extension du cimetière sera l'occasion de sa restructuration.

Les terrains au Nord, prévus pour cet agrandissement pourront faire l'objet d'un projet de préverdissement, complété par des esquisses sur les entrées, les abords et les clôtures. Différentes solutions seront à envisager en référence au chapitre premier : mise en évidence des potentialités paysagères.

L'entrée du cimetière par la départementale sera traitée comme un véritable espace public, se signalant à l'automobiliste.



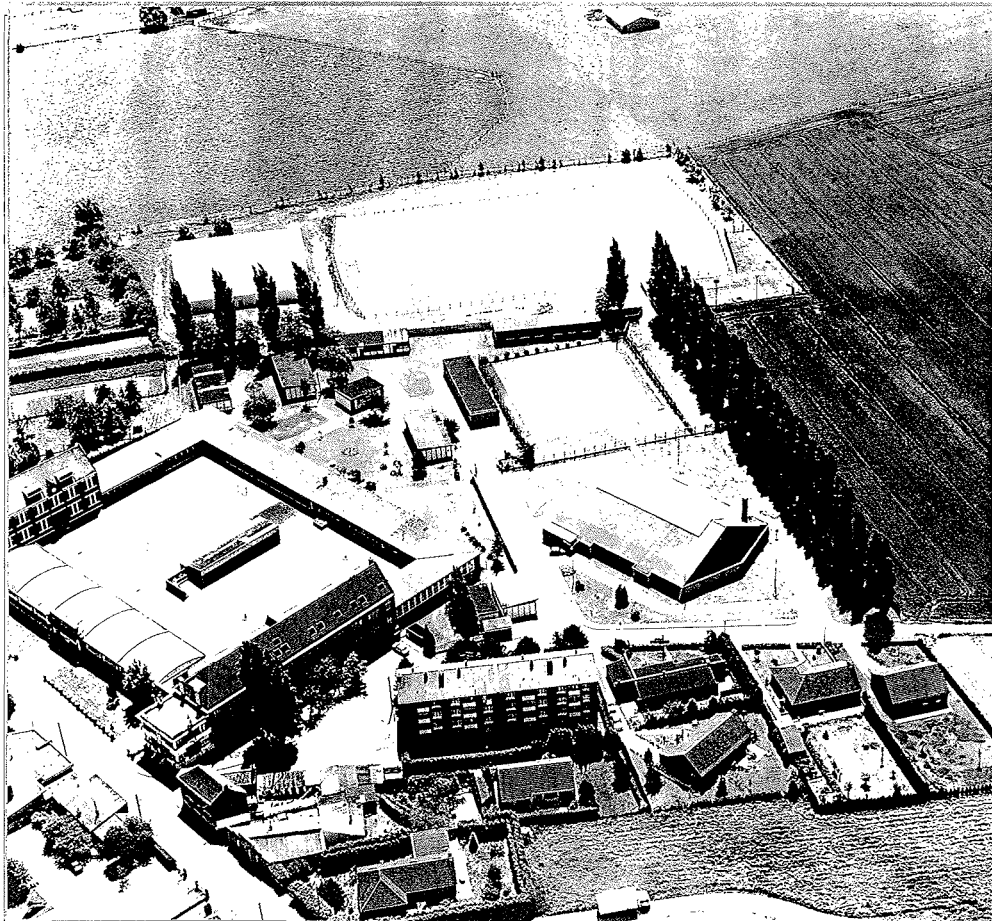
Le cimetière depuis la départementale



La zone de loisirs

Située en limite urbaine, à l'arrière du groupe scolaire Roger Salengro, la vue sur la plaine de Lens et les terrils alentour, depuis ce site est des plus agréables.

Un projet au niveau de l'esquisse articulera les différents bâtiments entre eux, proposera des liaisons piétonnes plus directes avec le centre et exploitera les atouts paysagers de ce lieu qui se veut récréatif.



La zone de loisirs. Photo Bulletin Spécial Ostricourt Nov. 94

Bibliographie

*Ostricourt "Cités minières" Etude préalable
- Février 87- DDE 59*

*Syndicat mixte pour la révision du schéma directeur
de l'arrondissement de Lille - Avant-Projet no-
vembre. 93 - Agence de développement et
d'Urbanisme de la Métropole Lilloise.*

Ostricourt - Plan d'occupation des sols - DDE 59

*Projet d'aménagement des cités minières 1987 -
C. Wojciechowski, (architecte) 21, rue Léo-
nard Danel - 59800 Lille.*

*Projet d'aménagement de la Mairie
d'Ostricourt 1994-1995 - J. Delrue
(architecte) 85, rue de la Bassée - 59000 Lille.*

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Géraldine Lançon	Architecte
Jean-Marc Le Moing	Paysagiste